

AUTONOMIE



De plus en plus de seniors aspirent à vieillir dans leur logement. La prévention de la perte d'autonomie est l'un des défis centraux à relever pour répondre à la transition démographique

Des données de santé à l'échelle des QPV rares voire inexistantes

En 2023, les déterminants de santé restent défavorables aux habitant-es des quartiers (persistance des inégalités). Exposés toute leur vie à un faisceau d'inégalités sociales, les seniors résidant en QPV vieillissent moins bien qu'ailleurs :

- Conditions de vie précaires
- Usures liées à des conditions de travail plus rudes
- Un cadre de vie souvent plus dégradé qu'ailleurs
- Perception de l'habiter plus négative
- Insécurité alimentaire plus fréquente
- Manque d'infrastructures de santé de proximité
- Renoncement plus fréquent aux soins
- Couverture de santé plus faible
- Moins bonne perception de la santé
- Espérance de vie plus courte
- Prévalence des problèmes de santé ou des maladies chroniques (diabète en l'occurrence)

La MSA a créé un portail sur lequel il est possible d'accéder à diverses données de santé à l'échelle d'une ville
[Accéder au portail de la MSA](#)



Un bon état de santé physique et mentale est fondamental pour préserver une autonomie suffisante au maintien à domicile, et prévenir toute forme d'isolement.



ENJEUX

- Repérage et recensement des seniors vulnérables
- Adaptation des logements / prévention des chutes
- Aménagement urbain favorable à la mobilité
- Prévention du non-recours aux soins et aux droits



[Prévention de la perte d'autonomie et accès aux soins](#)

[Adaptation des logements](#)

[Accès aux droits](#)

[Aménagement urbain](#)



> Adaptation des logements

Enjeux

Constats

Le vieillissement de la population fait émerger des enjeux nouveaux : besoin exponentiel d'adaptation des logements aux capacités de leurs occupants, et soutien au maintien à domicile. L'avancée en âge fragilise et fatigue en ce que certains actes du quotidien, peuvent devenir des risques pour la sécurité et le bien-être des personnes vieillissantes : garder l'équilibre (dans les escaliers de l'immeuble par exemple), exécuter des opérations demandant une certaine précision (utiliser un couteau de cuisine), se déplacer sur un sol glissant (sol mouillé, douche) ou encombrés (meubles), franchir un obstacle (entrée dans une baignoire), supporter la chaleur, le froid et les courants d'air (logement mal isolé, précarité énergétique).

Dans la mesure où la plupart des personnes âgées veulent vieillir à domicile, l'adaptation de leur logement devient fondamentale.

Selon [les constats](#) du CEREMA : « le parc français est peu pourvu de logements adaptés et pourtant les personnes font peu de démarches d'adaptation de l'habitat. De plus, lorsque des adaptations sont mises en places, leur intégration au sein du domicile est souvent vécue difficilement. [...] 25 % des personnes âgées de 60 ans et plus déclarent des limitations fonctionnelles susceptibles de rendre des aménagements nécessaires (s'abaisser, s'agenouiller ou monter, descendre un escalier). On peut expliquer la faible proportion de ménages qui adapte leur logement par un manque d'information sur les aménagements, les financements et les acteurs à mobiliser.

Dans le cadre du diagnostic réalisé par Villes et Territoires, ce manque de connaissance des aides et des procédures à engager pour adapter un logement sont un véritable frein à la sécurisation des logements des seniors, dans les quartiers que nous avons investis.

Enjeux

- Recenser les logements occupés par des seniors qui nécessitent des aménagements favorables à la mise en sécurité et au confort
- Communiquer / informer les seniors sur la nécessité et les aides et procédures permettant une adaptation du logement
- Aménager et sécuriser les logements pour favoriser le maintien à domicile.

AUTONOMIE

[Retourner
à l'accueil](#)

[Retourner au
menu "Autonomie"](#)

> Adaptation des logements

Liens avec les actions territoriales

Santé : prévention de la perte d'autonomie

Economique : impact économique du marché de l'adaptation des logements

Habitat : accès au droit à un logement décent et adapté

Emploi : l'adaptation des logements facilite le vieillissement à domicile et induit une augmentation de la demande des métiers liés aux services et aux soins à domicile.

Les partenaires et les ressources territoriales

- ANAH
- Union Sociale pour Habitat
- Bailleurs sociaux
- CNAV
- France Renov' (service public de la rénovation de l'habitat, porté par l'État avec les collectivités locales, et piloté par l'Anah).
- Bailleurs sociaux
- CNSA
- Conférence des financeurs
- Mutuelles santé
- CEREMA (met à disposition des [outils](#) et des [études](#) liés à l'adaptation du territoire - Logement, espace public, transports, etc.- au vieillissement de la population).
- Caisse des dépôts

Ces ressources nécessitent de travailler de manière transversale de manière à s'assurer que les personnes âgées issues des QPV ont été prises en compte dans les politiques de droit commun déployées par ces acteurs ressources et partenaires.

Paroles de pro/d'habitants

Pendant longtemps j'ai dû me laver dans mon lavabo parce que je n'arrivais plus à monter dans la baignoire. Je ne savais pas à qui demander, je ne savais même pas qu'on pouvait m'aider jusqu'à ce que quelqu'un à la maison de quartier m'en parle.

Nous investissons énormément dans l'adaptation des logements des locataires mais aussi des logements qui pourraient être adaptés aux personnes âgées qu'on persuade de changer de logement pour vivre sans se mettre en danger.



> Adaptation des logements

Des solutions pour agir

Le Parcours Logement intégré mis en œuvre par le CCAS de Lomme

L'objectif de l'action est triple :

- Qualifier et outiller le personnel du CCAS (intervenants sociaux/médico-sociaux) à la prise en charge spécifique du parcours logement des seniors
- Mieux connaître et accompagner la question du logement des seniors
- Renforcer les liens avec les bailleurs sociaux et les autres partenaires pour une meilleure coordination.

Dans le cadre de cette action, le volet adaptation des logements s'est décliné en plusieurs actions :

- Organisation d'une « Conférence du logement » regroupant les 11 bailleurs sociaux et les acteurs du maintien à domicile des personnes âgées
- Formation « Evaluator du domicile », suivie par le chargé de mission parc privé-logement indécemment du service Habitat-Logement. Cette formation a permis la mise en œuvre de visites conjointes avec les intervenants médico-sociaux des équipes du CCAS (travailleurs sociaux, SSIAD) en faveur de l'évaluation des situations au regard du bâti, des capacités d'adaptation simples et le cas échéant des situations de danger dans le logement.
- Création de la « Mallette Maintien à Domicile » par la Maison des Seniors permettant de présenter aux personnes à domicile de petits objets facilitant la vie quotidienne et le maintien à domicile par l'intermédiaire d'un « Showroom en Sac ».

Cette action a bénéficié d'un soutien financier de l'UNCCAS et d'AG2R La Mondiale pour accompagner l'essaimage : film de présentation, boîte à outils ... Mais aussi du Conseil départemental du Nord, et de la conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie du Nord.

[En découvrir +](#)

Retrouvez également [les fiches pratiques](#) réalisées par le CEREMA : "La mise en accessibilité : un levier en faveur des personnes âgées".

